

ANNEXE A LA POLITIQUE TARIFAIRE DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE 2024-2025

FRAIS DE FORMATION DAEU, CAPA DROIT ET MEEF

Rappel du point II. A. 2. de la Politique Tarifaire FTLV 2024-2025

II - PRINCIPES GENERAUX : FRAIS DE FORMATION ET DROITS D'INSCRIPTION

A. LES FRAIS DE FORMATION

2. LES FRAIS DE FORMATION DAEU, CAPA DROIT ET MEEF

Les principes du point II.A.1 sont également appliqués aux diplômes suivants : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU), Capacité en Droit (CAPA), Master « Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation » (MEEF). Cependant, des seuils de tarification spécifiques (T1 et T2) seront précisés par la suite.

Les seuils de tarifications ci-dessous concernent les diplômes suivants :

- Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) – en dehors des groupes spécifiques liés à des conventions de partenariats portées par l'UFR ALL-Metz ou par l'UL au titre de la subvention régionale ;
- Capacité en Droit (CAPA) ;
- Master « Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation » (MEEF).

Les seuils de tarification spécifiques sont fixés comme suit :

- Tarif 1 : équivaut au minimum à 80% du Niveau de Prise En Charge pour l'Apprentissage défini par France Compétences (identique à la politique tarifaire générale)
- Tarif 2 : fixé forfaitairement à 500 euros (excepté le DAEU à distance SONATE, qui est soumis à une tarification nationale)
- Tarif 3 : équivaut à la redevance minimale liée aux exonérations, soit 150 euros (identique à la politique tarifaire générale)